

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 11287

présenté par

M. William, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,  
M. Maillet, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,  
M. Wulfranc, M. Nilor, M. Hajjar, M. Serva, Mme Youssouffa et M. Mathiasin

## ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 21.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Limiter à un an la durée maximale de l'affiliation à l'assurance vieillesse du régime général de sécurité sociale sur l'ensemble de la carrière, vient vider de sa substance le régime juridique des proches aidants et l'avancée relative liée à la prise en compte de leurs semestres durant ce temps d'aide. Une telle restriction dans le temps revient à dissuader d'utiliser à plusieurs reprises le dispositif.

En outre, cela incite à faire le choix de la personne à accompagner, celle-ci plutôt qu'une autre, et soulève des questionnements éthiques. Par suite il est proposé de supprimer cet alinéa.